

# Commune du Chalard, Haute-Vienne

## CONSULTATION PUBLIQUE

### ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

**La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2023 oriente les choix stratégiques en matière de production et de consommation d'énergie vers la neutralité carbone.**

Pour atteindre cet objectif, il est demandé aux communes de définir des « Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables » (ZAEnR).

Ainsi, avant le 31 décembre 2023, les communes doivent proposer aux représentants de l'État des secteurs sur lesquels la production d'énergie renouvelable sera favorisée.

Sur ces secteurs, des aides financières et des facilités administratives pour les porteurs de projet pourront être instaurées par l'État.

Les parties de territoire non retenues en « Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables » auront tout de même la possibilité d'accueillir des projets qui ne bénéficieront pas des avantages précités.

Afin d'associer le plus grand nombre d'acteurs du territoire à cette démarche, une consultation publique est prévue pour que chacun puisse faire parvenir ses observations et propositions en la matière, avant validation des dites zones par les assemblées délibérantes.

Des cartographies permettant de prendre connaissance des secteurs définis en tant que ZAEnR ont été établies à l'échelle de la commune et sont consultables au service urbanisme de la Mairie. Un cahier d'observations sera également mis à la disposition du public pour y consigner des remarques.

**Cette consultation se déroulera du 01 au 13 décembre 2023, période durant laquelle la cartographie des zones proposées sera consultable en mairie, du lundi au samedi de 9 h à 12 h.**

Des avis sur les secteurs et les filières retenus peuvent également être transmis par courriel à [mairieduchalard@wanadoo.fr](mailto:mairieduchalard@wanadoo.fr) pendant la durée de la consultation.

**Date : du 1<sup>er</sup> au 13 décembre 2023 inclus.**

**Lieu : Mairie du Chalard – Salle du Conseil Municipal.**